

**B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2
0
1
3**



Villars Les Bois

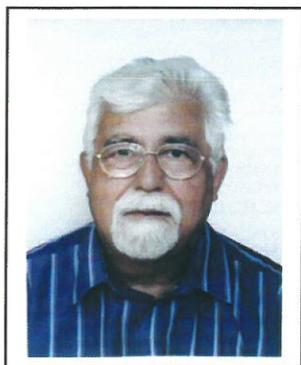
N° 18

SOMMAIRE

TITRES

PAGES

Le mot du Maire	3
Comptes-rendus municipaux	4 à 8
Etat civil	9
Modalités de location de la salle des fêtes	9
Récolte de vins	9
Finances	10
Horaires d'ouverture de la mairie	10
La MARPA	11
Le SIPAR	12
Recensement militaire	13
Elagage des abords des voies communales	13
Assainissement individuel / Recensement de la population	13
Collecte et traitement des ordures ménagères	14
Carte d'identité de massif forestier	15 à 16
Détenteur déclaré	17
Lutte contre le frelon asiatique	18
Réorganisation des unités de gendarmerie	18
Taxi Mouettes	19
Infos utiles	20 à 22
Vie associative	23 à 28
Villars en fête	29 à 31
Repas des aînés	31
ADMS	32
Centre de secours	33
Souvenir	34
La parole est à vous	34



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans un monde pressé où l'on veut prendre des décisions toujours très rapides il convient, pour agir de bien définir auparavant notre stratégie, **de l'organiser et communiquer**. C'est le sens de notre engagement au quotidien, le mien et celui du conseil municipal.

Réforme intercommunale, loi du 16 décembre 2010, toutes les communes devront être membres d'une communauté, à cette fin, des pouvoirs spéciaux ont été conférés aux préfets, à compter de 2012. Le regroupement des communes évolue très rapidement un peu trop vite à notre sens. Ainsi le premier janvier 2013, la communauté des communes **du pays Buriaud disparaît**. Nous devenons une communauté d'agglomération, cette structure regroupe 35 communes autour de SAINTES. Les communes concernées par le projet de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012 sont les suivantes :

Burie . Bussac sur Charente . Chaniers . Chérac . Chermignac . Colombiers. Corme - Royal . Courcoury . Dompierre-sur-Charente. Ecoyeux. Ecurat. Fontcouverte . La Chapelle des Pots . La Clisse . La Jard . Le Douhet . Le Seure . Les Gonds . Luchat . Migron . Montils . Pessines . Pisanry . Préguiillac . Saint Georges Des Coteaux . Saint Sever De Saintonge . Saint Vaize . Saint-Bris-Des-Bois . Saint-Césaire . Saint-Sauvant . Saintes . Thenac . Varzay . Vénérand . Villars-Les-Bois, A partir du premier janvier 2014 nous serons 36 avec ROUFFIAC.

Le SIVOM de MIGRON VILLARS-LES-BOIS LE SEURE nous permet d'effectuer des travaux de voirie et autres entretiens divers. Cette structure n'est pas concernée par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012. La compétence voirie reste communale pour l'instant, cela demeure un réel avantage de proximité et financier.

Nos objectifs sont adaptés au regard d'un budget raisonné. Nous respectons ainsi les projets que nous nous sommes fixés.

Notre commission d'informations vous apporte dans ce bulletin annuel tout le déroulement de la vie communale. Je remercie tous les intervenants et notre conseiller général, monsieur Fabrice Barusseau qui a bien voulu participer à cette commission.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE À TOUTES ET À TOUS.

Le Maire,
Jean-Michel Martin

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 06 MARS 2012

1- Modification des statuts de la communauté de communes de Burie

Monsieur le Maire expose :

L'adhésion de la commune de Chaniers, 3 516 habitants, a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Considérant l'importance démographique de cette commune, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 03 février 2012, a délibéré favorablement sur la modification de l'article VIII : « Représentation des communes » afin que la commune de Chaniers soit représentée par quatre délégués et un suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur la modification des statuts de la communauté de communes.

2- Planning du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives

Le calendrier des permanences pour les élections présidentielles (22 avril et 06 mai 2012) et pour les élections législatives (10 juin et 17 juin 2012) est établi comme suit :

<i>de 8h00 à 10h30</i>	<i>de 10h30 à 13h00</i>	<i>de 13h00 à 15h30</i>	<i>de 15h30 à 18h00</i>
Jean-Michel MARTIN	Francis VION	Jean-Luc VARANCEAU	Jean-Marie BEGEY
Dominique FAYS	Gérard RICARDEAU	Jeannine GROMADA	Nathalie KERMARREC
Laurent ANDRE	Gaëlle BERNARD	Miguel TAUNAY	Claudette SEGUIN

3- Droit de Prémption Urbain

3-1- Retrait de la délibération du 21 novembre 2011

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 24 janvier 2012, Monsieur le Sous-Préfet de Saintes indique que la délibération du 21 novembre 2011 instaurant le droit de préemption sur toutes les zones urbaines de la commune n'est pas conforme au Code de l'Urbanisme. Par conséquent, la précédente décision doit être retirée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retirer la délibération concernant l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire communal.

3-2- Instauration d'un droit de préemption - remplace la délibération du 21 novembre 2011

Vu la carte communale approuvée le 22 décembre 2010,

Vu les dispositions des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 02 juillet 2003.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption dans un secteur du bourg ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4- Proposition de maintenance du défibrillateur

Suite à l'acquisition et l'installation du défibrillateur, la société « Pyres.com » propose un contrat de maintenance conformément aux recommandations de l'AFSSAPS. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite au contrat de maintenance.

Le Maire, Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 28 MARS 2012

1- Approbation du compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Approbation du compte administratif 2011

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ; arrête les résultats définitifs.

3- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2012 le résultat en affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 91 379,85 € et au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 026,70 €.

4- Vote des taux des taxes locales directes

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant les taux proposés par les services de l'état suite à la réforme de l'imposition des ménages ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation :14,59 %
- Taxe foncière sur le bâti :10,85 %
- Taxe foncière sur le non bâti :48,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :16,32 %

5- Vote du budget primitif 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif principal 2012. Il s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 293 565,85 Euros.
- pour la section d'investissement à 110 317,55 Euros.

Le Maire, Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 MAI 2012

1- Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni en assemblée extraordinaire le 07 mars 2012, de modifier ses statuts afin :

- 1) de prendre en compte les observations de la Chambre Régionale de Comptes,
- 2) de prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires nouvellement entrées en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

2- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques pour mise en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales.

3- Modifications budgétaires n°1

3-1- ouverture de crédits

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2012, il est nécessaire :

- de voter des crédits supplémentaires correspondants pour la somme de 8 889,33 €.
- d'effectuer les virements de crédits pour la somme de 480 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir les crédits et approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4- Frais de déplacement des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque Conseiller Municipal peut être amené dans le cadre de ses délégations auprès des syndicats, à se déplacer pour participer à diverses réunions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés que chaque conseiller municipal pourra prétendre au remboursement des frais sur présentation des pièces justificatives.

5- Remplacement d'un agent – besoin occasionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'agent non titulaire au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face au besoin occasionnel d'un agent (un accroissement temporaire d'activité, le remplacement d'un fonctionnaire indisponible).

6- Heures supplémentaires pour les agents remplaçants

La commune est amenée à employer occasionnellement des agents à temps non complet en remplacement du personnel titulaire. Ces missions peuvent impliquer la réalisation d'heures au delà du contrat, il est par conséquent nécessaire de créer une indemnité horaire pour travaux supplémentaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'instituer ces indemnités dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, pour les agents relevant du cadre d'emploi technique.

7- Carte d'identité des massifs forestiers - nomination des membres du comité de pilotage

Le Conseil Municipal nomme deux élus, deux propriétaires forestiers et deux représentants de l'Association Communale de Chasse Agréée qui feront partie du comité de pilotage.

Le Maire, Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 25 SEPTEMBRE 2012**

1- Devis du Syndicat Informatique pour nouveaux matériel et logiciels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire l'acquisition d'un 2^{ème} poste informatique et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à faire la démarche auprès du FIPHFP pour une prise en charge.

2- Avis sur le projet de fusion des Communautés de Communes de Burie et Saintes

2-1) Le périmètre

Considérant l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet proposé de fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud fixant la liste des 35 communes concernées par le projet et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2-2) les statuts de la future Communauté d'Agglomération

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Santon,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Considérant que les Conseils Communautaires des Communautés de Communes du Pays Santon et du Pays Buriaud ont approuvé, par délibération en date du 20 septembre 2012, la proposition de statuts ci-jointe du nouvel établissement public issu de la fusion-extension,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents, l'ensemble de ces propositions.

3- Devis pour l'intersection « rue de l'Eglise » et finition du parking mairie

3-1) L'intersection de la « rue de l'Eglise »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de commander les panneaux de signalisation au Syndicat des Chemins, de faire réaliser les autres travaux par le SIVOM du Cognçais ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

3-2) Finition du parking de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser le marquage au sol sur le parking, accepte le devis de l'entreprise CONTE ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4- Lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime.

2° De se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises ou associations apicoles habilitées.

5- Modification budgétaires n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les crédits supplémentaires pour la somme de 4 580 € en dépenses comme en recettes.

6- Réponse à la proposition concernant l'immeuble « 1 place du Four »

Une réponse a été apportée au propriétaire de la maison.

Le Maire, Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 NOVEMBRE 2012

1- Bâtiments

a- Devis pour la couverture de l'Eglise et marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que la toiture de l'Eglise est entièrement à remanier selon les recommandations que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émises lors de la visite sanitaire du bâtiment le 14 juin dernier.

L'étude des devis fait apparaître de grandes disparités dans les travaux réalisés et leur montant, aussi, le conseil municipal demande que des entreprises locales soient sollicitées afin de fournir une proposition de prix. La commission des bâtiments est chargée de contacter des maçons, d'étudier leur devis et de faire une proposition au conseil.

b- Demande de subvention pour les travaux de toiture du bâtiment des anciennes écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la réalisation des travaux de réfection de la totalité de la toiture du bâtiment communal ;
- de financer par l'emprunt et une subvention sollicitée auprès du Conseil Général au taux maximum ;
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires se rapportant à cette opération.

2- Chemins

Monsieur le Maire signale qu'une buse située dans le village de Popegrain est bouchée. Toutefois, la route qui traverse le village étant une départementale, Monsieur MARTIN indique qu'il a contacté les services de la Direction des Infrastructures de Département qui pourraient prendre en charge ces travaux en début d'année 2013.

3- Matériel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représenté de faire l'acquisition d'un aspirateur.

4- Nomination de 2 délégués à la CDA de Saintes (1 titulaire et 1 suppléant)

Suite à la constitution de la Communauté d'Agglomération de Saintes, chaque commune membre doit désigner des délégués titulaires et suppléants. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de nommer :

- Monsieur Jean-Michel MARTIN, titulaire
- Monsieur Jean-Marie BEGEY, suppléant.

5- Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité crée un poste d'agent recenseur pour la mission du 17 janvier au 16 février 2013 et fixe sa rémunération. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget 2013.

6- Réglementation dans le cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité que le scellement des urnes cinéraires sur les tombes est interdit dans le cimetière communal. Reste possible, le dépôt dans la concession, dans le columbarium, mais également en caverne, c'est-à-dire un monument posé sur une concession classique.

Il est rappelé l'obligation de demander une autorisation dans tous les cas où il doit être procédé à des travaux dans le cimetière.

7-Numérotation des maisons (mise à jour)

Suite à la mise en place des noms de rues et numérotation des maisons, une mise à jour est régulièrement nécessaire pour tenir compte des nouvelles constructions, des aménagements et/ou transformations de bâtiments. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les nouvelles adresses.

Le Maire, Jean-Michel MARTIN

ETAT-CIVIL

Décès

Robert RICARDEAU le 30 janvier 2012 à Saintes

Mariages

HILLAIRET Benoit et DAVID Elodie le 7 juillet 2012 à Villars Les Bois
TROCHUT Jean-François et COUILLEAUD Emilie le 28 juillet 2012 à Villars Les Bois
CARRARA Laurent et LAMBERT Virginie le 18 août 2012 à Villars Les Bois

Naissance

BATIER ROUZE Yanis le 11 mars 2012 à Rochefort

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	week-end	en semaine
Habitants de Villars	61 €	40 €
Locataires hors commune	122 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Caution	153 €	153 €

Modalités

Les réservations sont à effectuer à la mairie le plus tôt possible et au moins 1 mois avant votre manifestation :

- un chèque correspondant au montant de la location et une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » vous seront demandés dès la réservation.
- le chèque de caution sera fourni lors de l'état des lieux d'entrée.

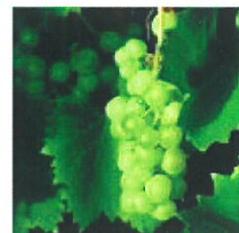
Vous trouverez en dernière page une fiche de réservation.

RECOLTE DE VINS (campagne 2012)

- 18 déclarations (dont 2 en déclarations simplifiées pour consommation familiale)
- degrés moyen : 8°73
- superficie en production : 316ha25a03ca
- quantité vins blancs destinés au cognac : 30 728 hl
- quantité vins destinés au pineau : 167 hl
- quantité vins de pays : 871 hl
- quantité autres débouchés : 89 hl

Variation/2011

- 1
- 0,41°
- + 0,15 %
- 7,21 %
- +59,00 %
- + 9,60 %
- 94,90 %



FINANCES

Budget Primitif

- Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes :	120 995,55 €
- Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes :	305 255,85 €

- *Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :*

Travaux sur les voies communales	26 133 €
Travaux bâtiments communaux	28 390 €
Réhabilitation de la mairie	2 422 €
2 ^{ème} poste informatique mairie	1 700 €
Autres travaux d'entretien sur bâtiments	20 000 €
Autres travaux d'entretien sur la voirie	23 501 €
Participation aux divers syndicats	69 709 €
Personnel communal	8 005 €
Subventions aux associations	2 076 €
Participation écoles	4 180 €
Annuités d'emprunts	20 656 €
Diverses charges à caractère général	39 011 €

- *Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :*

Impôts et taxes	102 857 €
Dotations de l'Etat	65 009 €
Locations (salle des fêtes + logements)	17 624 €
Subventions travaux	11 049 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Mardi de 18h à 19h 30
Vendredi de 14h à 15h 30

☎ 05.46.94.96.24

Email villars-les-bois@mairie17.com

La MARPA, Vivre comme à la maison

La **MARPA des Borderies** est une petite unité de vie avec une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

Elle est située, en Charente-Maritime, au milieu des vignes, entre Cognac et Saintes et à proximité du bourg de CHERAC. Ce dernier est placé idéalement et permet de rayonner depuis la Saintonge vers les côtes atlantiques ou le Marais Poitevin. CHERAC est dotée de nombreux commerces et services.

La MARPA, totalement intégrée à la vie locale, répond à une demande exprimée par les aînés de poursuivre leur vie dans des logements confortables (*Type T1 bis ou T2 pour couple*) en conservant leur autonomie, avec la possibilité de recourir selon les besoins de chacun aux services d'accompagnement nécessaires. La MARPA dispose également d'un logement meublé, destiné aux accueils temporaires et de 2 appartements doubles. Depuis février 2012, la MARPA est partiellement habilitée à l'Aide Sociale.

Pour nous contacter :

MARPA des Borderies

6, chemin des Borderies
17610 CHERAC

Responsable : **Madame Sylviane QUINTARD**

Tel : **05.46.96.35.73**

Mail : marpacherac17@wanadoo.fr

Site Internet : www.marpa.fr



23, bis Avenue de la République
17770 BURIE

☎ 05.46.91.57.11

☎ 05.46.91.41.86

E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr

Président : Didier BASCLE

Direction : Martine PERRIN

Le SIPAR intervient sur les communes des cantons de BURIE-MATHA- ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE.

Il vous propose du personnel compétent pour le maintien à domicile des personnes âgées :

- Des aides-soignantes diplômées pour effectuer des toilettes médicalisées.
- Des aides à domicile et auxiliaires de vie sociale pour aider les personnes dans les actes essentiels de la vie courante.

Présentation des services :

UN SERVICE DE SOINS A DOMICILE :

Responsables : Isabelle MONNERON, infirmière coordonnatrice infirmière adjointe : Nazmiye RICARD.

Secrétaire : Marina BONTHONNEAU.

Ce service s'adresse aux :

Personnes > 60 ans malades ou dépendantes - Personnes < 60 ans présentant un handicap.

Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes.

Qui ont besoin d'**une toilette médicalisée**. Le service intervient sur **prescription médicale**.

Ces toilettes sont effectuées par des **aides-soignantes diplômées** sous l'**autorité de l'infirmière coordonnatrice du SIAD**. Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie.

UN SERVICE MANDATAIRE :

Responsable : Edwige VIGNAUD.

Il met en relation des personnes âgées qui désirent employer une aide à domicile, pour effectuer différentes tâches (entretien du logement, aide à la toilette, garde à domicile, garde de nuit etc...). **La personne âgée est l'employeur et mandate le SIPAR pour effectuer toutes les démarches administratives** (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye, etc...).

UN SERVICE PRESTATAIRE :

Responsable Prestataire : Geneviève BELLUTEAU Adjointe secteur ST HILAIRE : Emilie HARDY.

Assistante technique : Julie SOULISSE Adjoint administratif : Patricia DAMILLEVILLE.

Ce service propose du personnel compétent, diplômé et formé pour effectuer :

Tâches ménagères, préparation des repas, courses, aide à la toilette, lever, coucher.

La personne âgée ne souhaite pas être l'employeur de son aide à domicile.

L'intervenant est salarié du SIPAR.

La personne âgée peut bénéficier d'une prise en charge de **sa caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de sa mutuelle...**

Sans prise en charge d'un organisme, elle peut faire appel au service prestataire, et financer le coût de l'intervention.

Grâce à l'implication de tout le personnel, **le SIPAR est certifié Norme NF « service aux personnes »**.
Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu



RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr – rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

ELAGAGE D'OFFICE DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES

Jusqu'à présent, le maire ne pouvait faire procéder d'office, aux frais des propriétaires, à l'élagage des plantations privées riveraines des voies publiques que pour les chemins ruraux.

Désormais, le maire peut mettre en demeure les propriétaires négligents et, si rien n'est fait, engager, à leur charge, les travaux nécessaires.

Un dispositif très attendu par des maires, afin d'élaguer les plantations empiétant sur les voies communales et menaçant la sécurité des passages.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le traitement des eaux usées provenant des habitations est obligatoire depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Sur la commune de Villars les Bois, le tout-à-l'égout n'est pas possible à mettre en place donc chaque maison doit avoir son propre système.

Le Syndicat des Eaux a été chargé par le conseil municipal d'instruire les demandes, d'effectuer les vérifications de réalisation et les contrôles de fonctionnement.

TOUT PROJET DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (*création, mise aux normes d'installations existantes*) **doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.**

Le dossier est à se procurer à la mairie ou sur internet www.sde17.fr. Une fois renseigné et complété des pièces nécessaires, il doit être déposé au secrétariat de la mairie. Le syndicat se rendra sur place aux différents stades de la



Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. L'agent recenseur, Mademoiselle Mélanie VION se rendra à votre domicile. Merci de lui réserver un bon accueil.

COLLECTES ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

En 2011, vous avez trié et recyclé*



15 tonnes d'aluminium

=37 tonnes de bauxite économisées

=4 395 vélos fabriqués



1 100 tonnes d'acier

=2 110 tonnes de minerai de fer économisées

=20 900 chariots de supermarché fabriqués



830 tonnes de bouteilles et flacons en plastique

=507 tonnes de pétrole brut économisées

=1 504 375 pulls polaires fabriqués



146 tonnes de briques alimentaires

=289 tonnes de bois économisées

=811 516 rouleaux de papier cadeau fabriqués



6 578 tonnes de papiers-cartons

=9 502 tonnes de bois économisées

=111 507 000 boîtes à œufs fabriquées



6 539 tonnes de verre

=4 823 tonnes de sable économisées

=14 millions de nouvelles bouteilles fabriquées



*Par les 144 000 habitants du territoire géré par le SMICTOM VALS AUNIS

un doute, une question ?

N° Vert 0 800 505 469

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

05 46 07 16 66

www.vals-aunis.com

info@vals-aunis.com

suivez nous sur facebook

Horaires de la
déchetterie de Burie

du 01/04 au 30/09

lundi/mardi/jeudi
9h-12h et 14h-19h

vendredi

14h-19h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

du 01/10 au 31/03

lundi/mardi/jeudi

9h-12h et 14h-17h

vendredi

14h-18h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

Des sacs jaunes sont disponibles à la mairie. Vous pouvez également y faire une demande pour obtenir gratuitement un composteur.



Carte d'identité de massif forestier

Burie – Saint Bris des Bois – Saint Césaire – Saint Sauvant – Villars les Bois



En 2010, dans le cadre de l'appel à projet « bois énergie » initié par le Conseil Régional, le Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime (G.D.F. 17) avait sollicité les propriétaires forestiers des cinq communes à travers notamment un questionnaire sur l'utilisation de leur bois. Aujourd'hui, suite à l'analyse de ces derniers et du massif forestier, nous vous informons que la phase d'animation vient d'être validée par le comité de pilotage (copil). Ce dernier est composé de conseillers municipaux, de propriétaires forestiers, d'usagers et de représentants d'A.C.C.A (cf. Annexe « Composition du Comité de pilotage »), présidé par Monsieur Alain GROLAUD, propriétaire forestier de la commune de Saint-Bris-Des-Bois. Le copil a pour rôles de diriger et de valider des actions participatives telles que :

Action 1 : Organisation et mobilisation de la récolte de bois énergie dans le cadre d'une gestion durable des forêts

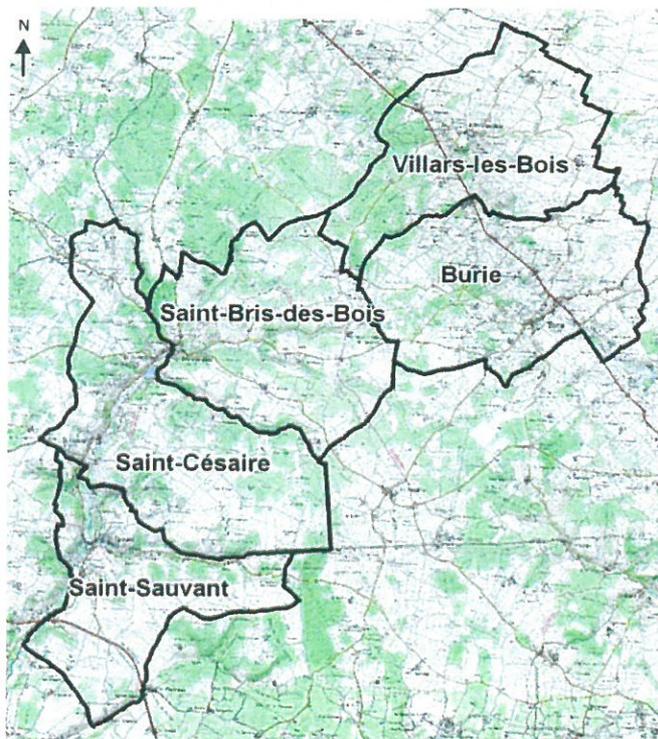
Action 2 : Amélioration du foncier par le biais d'une bourse de parcelles forestières

Action 3 : Amélioration des peuplements forestiers :

- Exploiter les peuplements sinistrés par la tempête,
- Exploiter et améliorer les taillis de Châtaignier atteints par le chancre,
- Améliorer les peuplements forestiers (conversion et éclaircies),

Les différentes actions seront prochainement menées sur le territoire. Cette démarche est totalement volontaire de la part des propriétaires forestiers.

Zone d'étude



Réalisation CRPF Poitou-Charentes
Données : ©IGN Paris – Bdorthe ; CRPF

Présentation du secteur

Communes :

- Burie
- Saint Bris des Bois
- Saint Césaire
- Saint Sauvant
- Villars les Bois

Superficie du territoire.....	4 381 ha
Total forêt.....	1 130 ha
Forêt publique.....	75 ha
Forêt privée.....	1 055 ha
Nbre de Propriétaires forestiers.....	1 416
Surface moyenne par propriétaire.....	0,78 ha
Taux de boisement	26 %

Nombre de parcelles cadastrales 6 439 soit une surface moyenne de 0,18 ha

Répartition des forêts

	<25 ha	>25 ha
Nombre de propriétaires	1 413	3
Surface (ha)	1 040	90
Surface (%)	92 %	8 %

Les forêts sont composées à 79 % de taillis (principalement le Châtaignier) et taillis avec réserves. Les peuplements de futaie couvrent 11 % des surfaces (Chênes).

Les principales problématiques

- un morcellement important du parcellaire,
- des forêts à améliorer et à renouveler,
- une perte de la richesse forestière,
- des infrastructures à renforcer : dessertes, places de dépôts, places de retournement...



Fonctionnement de la démarche

Les principes

- Une action conforme à la Politique Forestière du Département,
- Une action à finalité économique affirmée,
- Une action qui implique au maximum les élus,
- Une priorité aux actions concertées et groupées,
- Une action d'animation d'une durée de 2 ans.

Des objectifs

Une mobilisation accrue de la récolte à travers la dynamisation de la sylviculture, l'amélioration du foncier ainsi que de la desserte et selon deux logiques complémentaires :

- le développement local,
- le développement de la filière.

Un contexte

Le département de la Charente-Maritime dispose d'une ressource potentiellement mobilisable. Cette ressource se situe principalement en petites et moyennes propriétés privées.

Les acteurs

Un partenariat entre :

- le Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime (G.D.F 17),
- le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes (C.R.P.F),
- et le Conseil Général de la Charente-Maritime.

Cette démarche est financée en grande partie par le Conseil Général de la Charente-Maritime et l'Europe.

Les résultats attendus

- Un développement de la filière forestière locale,
- Et une meilleure gestion des ressources naturelles.



Groupement de Développement Forestier de la Charente - Maritime



Contact : 05.46.93.00.04 Courriel thomas.glay@foretpriveefrancaise.com

Détenteur déclaré

= Action sanitaire renforcée !

En cas d'épidémie, votre déclaration est indispensable pour le RESPE* ou les services sanitaires.

*Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine

Données enregistrées au SIRE

Quel cheval ?

Identification des chevaux

Connaître et recenser les chevaux.

Une identité fiable est indispensable à la traçabilité sanitaire.

Identifiez vos chevaux au SIRE, c'est vital et obligatoire

Tout équidé « sans papier » ou non pucé doit être identifié au SIRE dans les plus brefs délais, renseignez vous !

Données enregistrées au SIRE

Où y a t-il des chevaux ?

Lieux de détention

Localiser les chevaux pour contacter les détenteurs et agir.

Les lieux susceptibles d'accueillir des chevaux autour du cheval malade peuvent être contactés.

Déclarez les lieux de détention dont vous êtes responsable

Vous êtes concernés : si vous êtes responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés

Enregistrez-vous auprès du SIRE c'est simple et gratuit

- par Internet via l'espace personnalisé sur le site www.haras-nationaux.fr
- par papier en se procurant un formulaire papier à compléter et renvoyer au SIRE pour qu'il soit enregistré.

Registre d'élevage du lieu de détention

Sur un lieu : quel cheval est présent et quand ?

Le registre d'élevage

Consulter le registre d'élevage de chaque lieu de détention.

Les équidés présents sur le lieu ainsi que leurs mouvements peuvent être connus.

Tenez à jour votre registre d'élevage

La tenue d'un registre d'élevage est obligatoire sur chaque lieu de détention et doit comporter la liste des équidés présents sur le lieu, leurs mouvements et divers éléments sanitaires.

Ces trois démarches sont obligatoires par décrets du code rural. En cas de contrôle, le non respect de ces obligations peut entraîner une amende.



Le but : améliorer la gestion de crise sanitaire



DÉPISTER • ALERTER • AGIR • PRÉVENIR

Pour en savoir plus
www.haras-nationaux.fr

rubrique Démarches SIRE ou au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local de 9h à 17h)

 les Haras nationaux

Institut français du cheval et de l'équitation

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina, communément appelé Frelon Asiatique, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2006. En 2010, **près de 300 nids de frelon asiatique ont été recensés en Charente-Maritime**.

Le frelon asiatique est un **prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité**. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Dans l'attente d'un plan national et face au développement invasif de cette espèce, le Département de la Charente-Maritime a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la destruction des nids.

Il s'agit d'une aide aux **Communes ou aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale** pour la destruction des nids de 135 € ou 220 € par nid selon le moyen de destruction retenu.

Tout particulier concerné par un nid de frelon asiatique qu'il souhaite détruire, **doit prendre contact avec la Commune qui identifie et procède à la destruction des nids de frelons**.



Cette destruction **doit être réalisée par une entreprise spécialisée signataire de la charte de bonnes pratiques** proposée par le Conseil général. L'aide départementale intervient sur la base d'un montant maximal de 135 € ou 220 € par nid en cas d'utilisation d'une nacelle.

Pour information, 3 nids ont été détruits sur la commune en 2012.



REORGANISATION DES UNITES DE GENDARMERIE

A la suite d'une réorganisation territoriale des unités de gendarmerie, la brigade de Burie a intégré la communauté de brigades de Matha le 1^{er} septembre 2012. Elle dépend de la compagnie de gendarmerie de Saint Jean d'Angély. Cette réorganisation territoriale garantit aux populations des communes concernées une qualité de service identique à celle dont elles disposaient.

Villars Les Bois demeure rattachée à la brigade territoriale de Burie dont les horaires d'ouverture sont les lundis et mercredis de 8h à 12h. Quant à la brigade chef-lieu située à Matha, elle est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h et les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Par ailleurs, vous pouvez, en toutes circonstances, déposer plainte auprès de la brigade de votre choix. De plus en cas d'urgence, vous pouvez composer le 17 et avoir accès à un opérateur de la gendarmerie capable de prendre en compte votre demande et provoquer l'intervention d'une patrouille.



Pour vous rendre à : **Burie**
ou **Saintes**

N°Azur 0 811 36 17 17

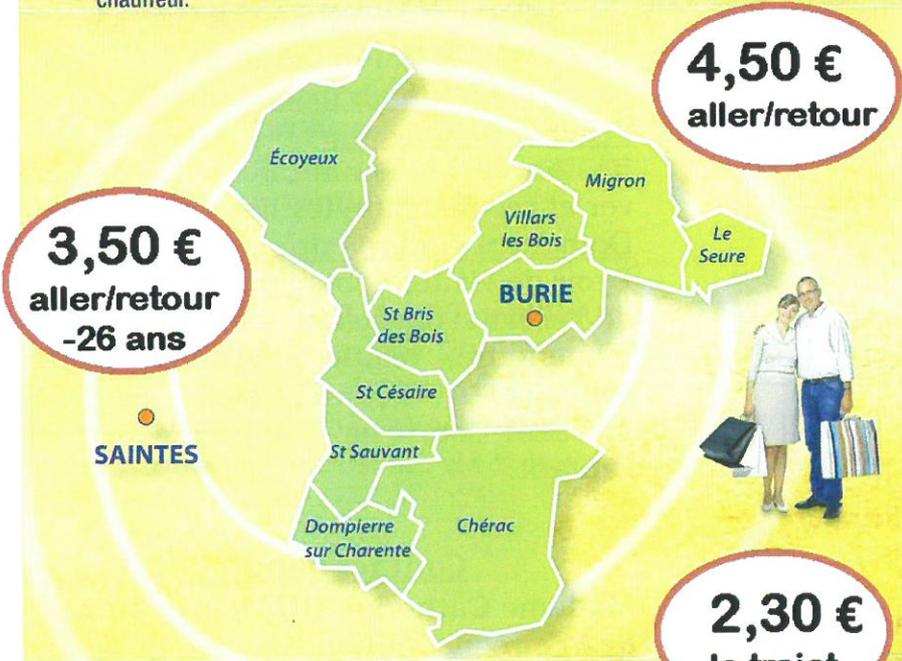
PREMIER APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

- 1 **Téléphonez** et informez-vous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h00.
- 2 **Réservez** votre aller
Inscription et réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h00.
Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera l'heure d'arrivée de votre trajet.
- 3 **Pensez à réserver** le retour
Pour le retour, le taxi vous attendra à l'arrêt choisi, retrouvez tous les arrêts en bas du document.
- 4 **Soyez prêt** à votre domicile
Le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé. Réglez votre voyage auprès du conducteur (

Afin de respecter une bonne coordination, merci de ne pas faire attendre votre chauffeur.



**TRANSPORT
A LA
DEMANDE**



- MARDI**
 - BURIE
 - ARRIVÉE 14h00 ⇒ Arrivée à Burie (Place de la Mairie)
 - DÉPART 16h00 ⇒ Départ de Burie (vers votre domicile)
 - DÉPART 17h00 ⇒ Départ de Burie (vers votre domicile)
- JEUDI**
 - BURIE
 - ARRIVÉE 9h00 ⇒ Arrivée à Burie (Place de la Mairie)
 - DÉPART 11h00 ⇒ Départ de Burie (vers votre domicile)
- VENDREDI**
 - SAINTES
 - ARRIVÉE 9h00 ⇒ Arrivée à Saintes (Rue de l'Alma / Cours National / Fief de Montlouis)
 - DÉPART 11h00 ⇒ Départ de Saintes (vers votre domicile)
 - 12h30 ⇒ Départ de Saintes (vers votre domicile)

Le service de transport à la demande ne fonctionne pas les jours fériés.
Certains de ces trajets sont également possibles depuis la plupart des communes avec les lignes secondaires.
Les horaires sont disponibles sur www.lesmouettes-transports.com ou au N°Azur 0 811 36 17 17

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h et samedi 10h à 12h.

Les P'tites Frimousses

☎ 05.46.94.57.41.

Email : haltegarderiemigron@orange.fr
Ce jardin d'enfants situé à Migron accueille les enfants de 2 à 6 ans soit régulièrement ou occasionnellement.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr
C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CICAS

(Centre d'Information

Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

ADIL 17

*(Agence Départementale
d'Information sur le Logement)*

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés : un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre PROUST

☎ 05.46.97.55.15 ☎ 05.46.97.55.16

jean-

pierre.proust@defenseurdesdroits.fr

Recours amiable et gratuit.

Sur rendez-vous mardi après-midi et jeudi matin.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire

2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16

Email : querecatherine@orange.fr

Suppléant : James ROUGER

☎ 06.81.70.30.15

Email : james.rouger@wanadoo.fr

Assistantes sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 14h00 à 16h00 -*

*Permanence à la mairie de ST-CESAIRE
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à
12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au 05.46.97.54.17.**

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT -
*Permanence à la mairie de BURIE les
1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 -
Permanence à la mairie de ST-CESAIRE
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à
12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de
9h00 à 12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au 05.46.97.54.36.**

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »
17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et
médico-sociaux reçoivent le public
uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL : Travailleurs
sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème}
mardi de 9 heures à 12 heures
Travailleur social spécialisé personnes
âgées : tous les mercredis de 9 heures
à 12 heures.

**Service de protection Maternelle et
Infantile (PMI)**

Consultation des nourrissons : 1^{er}
vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Consultation du médecin : 3^{ème}
vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Pour rencontrer les professionnels du
service PMI, téléphoner au secrétariat
de la PMI au 05.46.97.54.72 ou
05.46.97.54.11- 2, rue du Coran -
« Les Bujoliers » 17770 SAINT-
CESAIRE.

**Assistants maternels agréés
sur la commune**

Madame Jocya LAURENÇON
☎ 05.46.91.05.25
Monsieur Miguel TAUNAY
☎ 05.46.90.56.42

Association

« LES P'TITES TORTUES »

8, rue du Cormier
17610 CHERAC
☎ 05.46.96.31.36

Elle permet d'avoir des échanges avec
les parents, les professionnels de la
petite enfance (PMI, CAF...), d'autres
assistants maternelles de la CDC, des
élus.



POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER GENERAL

Fabrice BARUSSEAU

Permanence :

Tous les jeudis de 14h à 17h
Siège de la Communauté de Communes du Pays Buriaud
24, avenue de la République 17770 BURIE
Sur rendez-vous au 06.65.62.89.98

Par courrier : Fabrice BARUSSEAU – 22, rue du Lavoir – Montbergère 17770 VILLARS LES BOIS

Par email : baru@wanadoo.fr

Par téléphone : 06.65.62.89.98



Des aides pour rénover votre logement Avec le Programme d'Intérêt Général Du Pays de Saintonge Romane



Vous êtes

Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur

Et vous souhaitez :

- Réaliser des économies d'énergies,
- Adapter l'habitat,
- Produire des logements conventionnés.

Pour tout renseignement, l'équipe du PACT 17 est à votre disposition sur rendez-vous :

Le 3^{ème} mardi de chaque mois de 10h à 12h à Saintes,

Le 4^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h à Burie.

☎ 05.46.07.49.99

Courriel : njossency-cal-pact17@laposte.net

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE

La caisse locale de Burie tiendra son assemblée générale

le jeudi 14 février 2012 à 18 heures 30.

Intervention de l'ADEME - L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics, du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit).



La Direction de la Mobilité et des Transports du Conseil Général signale les difficultés de circulation rencontrées notamment par les cars de ramassage scolaire.



En effet, la présence de travaux sur le domaine public routier communal n'est pas signalée systématiquement au Conseil Général et entraîne des situations préjudiciables à la bonne réalisation des services de transport et au respect des horaires. Il est donc impératif pour chacun de déposer une demande de permission de voirie (toujours accordée - Elle impose de respecter le passage de tous les véhicules avec la pose de la signalisation obligatoire). Ainsi, il est demandé de transmettre l'information au minimum une semaine avant la date du début des travaux.

A.C.C.A VILLARS LES BOIS

Suite à l'assemblée générale, la composition du bureau est la suivante :

Président : Monsieur Vincent PERE
Trésorier : Monsieur Patrick PERE
Secrétaire : Monsieur Franck JARRY
Membres du bureau :
Monsieur André HERPIN
Monsieur Daniel GARREAUD
Monsieur Daniel PERCHE
Monsieur Pascal RICHARD
Monsieur Bernard COUSSON
Monsieur Pierre MOYET



Depuis 8 ans, une journée « spéciale archers » est organisée sur la commune. Elle a eu lieu le 24 novembre. Archers et chasseurs se sont retrouvés pour un repas convivial. Tous se retrouveront le 9 février 2013 pour une journée mixte (archers + fusils).

Cette année, il a été attribué 10 bracelets de tir d'été chevreuil mâle uniquement. 5 bracelets sur 10 ont été honorés. Sur les 5 prélèvements, 3 le sont par des archers et 2 à la carabine. Il a également été attribué 3 cartes à des chasseurs de Villars Les Bois pour prélever des renards pendant la période de tirs d'été. 6 renards ont été prélevés. Pour la première fois, le bilan est positif.

L'A.C.C.A a participé à « Villars en fête » le 15 août.

L'A.C.C.A était présente au forum des associations le 2 septembre à Villars Les Bois.

L'association de chasse participe activement tous les ans à la mise en place et au déroulement de la fête du Douhet.

Elle remercie les bénévoles chasseurs, non chasseurs qui tout au long de l'année apportent leur aide.

Banquet des chasseurs : samedi 02 février 2013 salle des fêtes de Villars Les Bois

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

Dans le bulletin municipal 2012, vous avez vu qu'une nouvelle association venait d'être créée.

Nous avons commencé les premières rencontres en mai, juin et juillet.

Nous avons laissé passer les vacances et la rentrée scolaire avant de reprendre à la fin de l'année 2012.

Les dates de rassemblements ne sont pas fixées à l'avance donc nous contactons les jeunes avant chaque rendez-vous.

Nous sollicitons les parents à inciter les enfants à venir voir comment cela se passe et à les accompagner pour les motiver, le but étant lors de ces soirées de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

Nous vous souhaitons une année 2013 faite de rencontres enrichissantes.

Le président et le secrétaire : TAUNAY Miguel (05.46.90.56.42)

La trésorière : LAURENCON Jocya (05.46.91.05.25)

Pour avoir des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

AMICALE VILLARBOISIENNE

Nous voici déjà au début de l'année 2013, que le temps passe vite. Déjà 10 ans que nous avons formé ce club de l'amitié, depuis nous déplorons le décès de 11 de nos amis et adhérents du club (CHAPOULOUX Marie-Antoinette, HERPIN Gladys, JACQUES Irénée, JOLLIET Jean, OUVRARD Léonie, POUZET Jean-Pierre, RICARDEAU Lucette, RICARDEAU Robert, ROY Marcel, ROY Madeleine, TAILASSON Guy), nous ne les oublions pas.

Malgré cela, le nombre d'adhérents est toujours aussi constant et c'est avec joie que nous accueillons ceux qui viennent nous rejoindre, nous retrouver le deuxième jeudi de chaque mois à la salle des associations, pour discuter, pour jouer aux cartes etc...ou pour nos petits repas, sorties qui sont toujours appréciés.

Le 3 mars, nous avons eu notre bal costumé, qui attire toujours beaucoup de monde. Des nouveaux qui se costumant cela fait plaisir et nous comptons sur vous tous pour notre prochain repas bal costumé le 23 février 2013.

Le 18 avril, nous avons eu une journée conviviale à l'étang des Rochers, mais bien « arrosée » cela n'a pas empêché de passer une agréable journée.

Le 9 mai, journée en bateau avec le Bernard Palissy, départ de Dompierre sur Charente, organisée par l'Inter Club. Beaucoup ayant répondu à ce projet, nous fûmes obligés de nous diviser en deux journées, étant trop nombreux pour être tous ensemble sur le bateau.

Le 21 juillet, visite en petit train à Bordeaux, organisée par le club de Migron.

Cette entente entre clubs, nous permet de faire davantage de choses.

Le 13 novembre, notre repas annuel de l'Inter Club qui était cette année à Chérac.

Le 17 novembre, nos portes ouvertes avec exposition de petites voitures miniatures prêtées par un adhérent du club et exposition de peinture par une jeune artiste de Villars Les Bois, Marie BEGEY.

Pour finir, nous avons eu notre repas d'amitié entre adhérent dans un restaurant à Matha.

L'Amicale Villarboisienne vous souhaite à tous une bonne année 2013 que nous commencerons par notre assemblée générale le 12 janvier 2013 à 14 heures 30 à la salle des fêtes et nous espérons que beaucoup d'entre vous viendront nous rejoindre. Il est possible de prendre sa carte d'adhérent à tout âge, sans obligation de participer à toutes nos organisations, mais cela peut vous donner des avantages, des réductions chez différents commerçants ou autres.

La Présidente, Jeannine GROMADA



Bal masqué du 3 mars 2012



RANDO-EVASION



Rando évasion a vécu en 2012 sa dix-septième année de randonnée, en divers coins de notre département et ceux limitrophes. L'association qui compte 48 adhérents cette année, est en effet née à Villars les Bois en 1995. Cette année 2012 a vu 20 sorties proposées, une manifestation ouverte au public, coorganisée avec le Comité départemental (le 15 avril à Villars : 91 personnes le matin, 41 pour le rallye pédestre de l'après-midi et 10 pour la balade botanique), la participation à Villars en fête le 15 Août (70 personnes à la randonnée du matin). Lors de notre « Balade des Goulebenèzes », nous avons utilisé le four de chez Lunaud pour y cuire pains et brioches, celles-ci étant offertes aux participants et aux habitants du village avec le café.

Parmi ses membres, Rando évasion compte :

- 6 baliseurs, qui, sous la responsabilité de la commission sentier et itinéraire du comité départemental, s'occupent chacun d'un ou deux circuits du canton de Burie (St-Bris, St-Sauvant, Burie, Chérac, Dompierre /Charente, Villars) ;
- 2 « brevets fédéraux » d'animateur de randonnée pédestre ;
- 1 administrateur régional, responsable de la formation en Poitou-Charentes ;
- 1 administratrice départementale (commission vie associative).

Les sorties sont proposées et animées par les adhérents qui le souhaitent, dans le respect du Règlement Encadrement et Sécurité édifié par notre fédération. Elles ont lieu tous les quinze jours de septembre à juin. La cotisation au club comprend la licence et l'assurance (Responsabilité civile et risque accident).

En 2013, nous continuerons notre chemin, entre randonnées à la découverte du département, de nos environs et manifestations publiques (Balade des Goulebenèzes à Ecoyeux le 14 avril 2013, Rando Challenge à St Augustin le 13 octobre ; Randonnées avec la Ligue contre le Cancer les 23 /24 mars, avec le Conseil Général le 22 septembre en Vals de Saintonge).

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le **17 février 2013 à Villars les bois** (salle de réunion des associations) et vous y êtes cordialement invités.



Neuvicq le Château



Melle

Pour tous renseignements : Martine Jacques – ☎ 05.46.74.69.50 - randoevasion@orange.fr
www.rando-evasion.fr

FOYER RURAL

Le 10 septembre 2012, nous avons élu notre bureau :

Président	Dominique FAYS
Vice-président	Francis VION
Trésorière	Nathalie BARUSSEAU
Trésorier adjoint	Jean-Pierre MECHINEAU
Secrétaire	Evelyne VINET
Secrétaire adjoint	Paméla BLANCHARD
Commissaire aux comptes	Gaëlle BERNARD

Les membres actifs sont : Mélanie VION, Alain TEIXEIRA, Martine JOUBERT, Cloé JOUBERT, Nathalie KERMARREC, Pascal VINET, Marie-France VION et Katia BAILLARGUET.

Depuis l'année dernière, le foyer organise 6 manifestations. Cette année, la pluie était présente à presque toutes nos activités, ce qui a perturbé l'ordre de fonctionnement habituel, notamment pour la journée du 15 août « Villars en fête » avec l'arrivée de la pluie pour l'apéritif devant le four à pain.

Je tiens à féliciter les organisateurs des 4 associations qui participent à cette journée depuis 10 ans, ainsi que toutes les personnes présentes qui ont été très compréhensives et qui ont respecté les consignes données en dernière minute pour le bon déroulement du repas du midi.

Je remercie Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour avoir accordé une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'achat du feu d'artifice tiré ce soir là, ainsi que les 4 associations de Villars Les Bois : l'A.C.C.A, l'Amicale Villarboisienne, le Foyer Rural et Rando Evasion qui ont donné 1 000 € de complément.

Je remercie Gérard RICHARDEAU, Bernard COUSSON, Odile BRUN et Fabrice BARUSSEAU qui participent activement à nos activités, ainsi que Nicolas KERMARREC qui vient chaque année pour la sortie vélo afin de nous aider à la sécurité en moto.

A chaque manifestation, nous avons tous une pensée pour Robert RICHARDEAU qui a tant œuvré au sein du Foyer, de l'A.C.C.A et des Pompiers pendant plus de 50 années. Merci à tous.

Le Président,
Dominique FAYS

Nos manifestations pour 2013 :

- Brocante 19 mai
- Sortie vélo 02 juin
- Méchoui 14 juillet
- Villars en fête 15 août
- Repas entrecôte 26 octobre
- Repas de fin d'année 07 décembre

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 06 septembre à la salle des fêtes à 19 heures.

L'ensemble du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

A.P.E. « La Récré des Prim'Mats »
Association de parents d'élèves du RPI Burie-Migron
apeburiemigron.jimdo.fr

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Burie et Migron va reprendre du service !

L'année a débuté par l'Assemblée Générale avec l'élection du nouveau Bureau :

Présidente : Mme CHAUVET Aline **Président adjoint** : M GONCALVES Manuel
Secrétaire : Mme VENEZIA Cécile **Secrétaire adjoint** : M FERAND Frédérique
Trésorier : M FOUGERE Michel **Trésorière adjointe** : Mme GOURSAUD-ALLARD Maelys

Les prochaines manifestations prévues ont déjà fait l'objet d'une réunion à laquelle ont participé de nouveaux parents à qui nous souhaitons la bienvenue !

Cette année l'APE a mis à votre disposition un nouveau blog sur lequel vous trouverez les dates des réunions, les comptes rendus de réunion, des photos ainsi qu'une boîte mail pour nous contacter.

Au cours de l'année 2012/2013, l'APE organise :

- Une vente de chrysanthèmes, le 27 et 28 octobre de 9h à 12h, place de l'église à Migron,
- La bourse à l'enfance le 18 novembre, salle des fêtes de Burie,
- Un spectacle de Noël offert aux enfants de l'école le vendredi 21 décembre à la salle des fêtes de Burie,
- Une vente de calendriers 2013, au sein de l'école et chez certains commerçants,
- La tombola de Noël,
- Le loto, le 3 février à la salle des fêtes de Burie,
- Une randonnée semi nocturne vers le mois de mai (la date reste à définir),
- La kermesse de l'école au mois de juin,
- Aussi plusieurs spectacles, fêtes et sorties scolaires pour les enfants de l'école.

En espérant qu'un grand nombre de personnes se mobilise avec nous pour que ces manifestations soient réussies, nous vous souhaitons le meilleur pour cette année scolaire 2012/2013 !

Le Bureau,

ARTS-TERRE

Pour valoriser le lien entre les arts la terre et le métier de paysan

Siège social: Mairie de Villars les bois 17770 Villars les bois

BILANS DES ACTIVITES 2012 - **Au rythme des saisons**

Janvier Février:

Des veillées ont été organisées devant la cheminée pour écaler nos noix dans le but de faire de l'huile. Chacun a apporté son lot de noix identifié, pesé et nous l'avons cassé collectivement. Des rendez-vous qui permettent de bavarder, blaguer, ... à une période où les jours sont plus courts.

Mars:

25, Nous avons observé pour comprendre la diversité de la nature environnante à travers 3 espaces agricoles de Villars les bois, Brizambourg et Bercloux. Nous avons découvert la faune, la flore d'une prairie sauvegardée, *frutillaire pintade* ... , le rôle et les équilibres d'une haie, l'entretien d'un fossé pour favoriser la biodiversité, un ancien vivier, une fresnaie,... Le casse-croûte pris à l'abri du vent pour profiter du soleil assura la convivialité de cette belle journée.

Avril:

2, Nous sommes allés au moulin du Sablon (24) faire presser les cerneaux de noix afin d'en extraire l'huile. M.Ranouil a mis à notre disposition un coin de table au chaud devant sa « poëlonne » pour y faire griller notre entrecôte !

29, A travers bois et pelouses calcaires, nous avons découvert la flore et la faune ainsi que l'histoire et le patrimoine bâti de la commune de La Villedieu située au seuil du Poitou. La visite était guidée par un membre de la société d'orchidophilie de Poitou-Charentes et d'un naturaliste, qui ont su faire partager leur passion. Les nombreuses espèces floristiques ont ravi nos yeux et ont permis de belles photos.

Mai:

5, Au lever du jour, dans le silence nous nous sommes postés pour écouter et identifier les chants pré-nuptiaux des oiseaux au lieu-dit « les piblées » commune de Brizambourg. Observation en compagnie de JC Barbraud, bagueur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

20, Les sentiers empruntés à pieds sur la commune de Villars les Bois ont permis des regards d'un côté comme de l'autre sur le bassin versant de l'Antenne pour admirer la diversité floristique et parfois rare, liée à ce milieu. Le temps n'a pas du tout été de la partie ! L'assiette paysanne servie au chaud suivie du spectacle de rue avec SYLVIE CHIOUSSE, artiste du coin de sa rue et ARMEL RICHARD, poète de trottoir firent de cette journée un moment de rencontres et de plaisirs certains.

S'ensuivi l'inauguration de la table d'orientation installée sur la ferme de la métairie avec l'association Antenne Loisirs et Patrimoine et Fabrice Barusseau notre conseiller général.

Puis nous sommes partis visiter le « grand moulin » à Aujac et assister à la démonstration de production de farine.

Juin:

23, Un bivouac dans le marais de Brouage, espace magnifique pour observer, écouter les oiseaux au coucher et au lever du soleil fût organisé. Le lendemain un autre groupe nous a rejoints pour visiter la maison du marais au pied de la tour de Broue puis se rendre sur le lieu d'observation, télescope installé, et contempler les très nombreuses espèces d'oiseaux de ce marais (cigognes, busards, passereaux, hérons ...). Nous nous sommes laissés guider par un ornithologue amateur qualifié JC Barbraud, bagueur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Juillet:

22, Nous avons dressé une éclade de moules pour la déguster au cœur du bassin de production, dans une cabane du marais de Brouage, un vrai délice.

Septembre:

13, L'objectif était de mettre en chauffe le four du village des basses vacheries et d'y faire cuire notre repas. Françoise Delaunay, paysanne-boulangère est venue y faire le pain. Un atelier pâtisserie pour apprendre à faire le tourteau fromager a été animé par Nicole Vernoux. La table fût dressée à l'ombre d'un tilleul tout à côté du four et le repas goûteux fût partagé avec tous les habitants de ce petit hameau. Avant de repartir nous avons visité la ferme d'élevage caprins de Mélanie Boursin.

22, Dans le cadre de la fête de la gastronomie, une sortie s'est organisée pour découvrir les fruits de saison, identification et dégustation (raisin, corne, cornouille, noix, ...). Le pique-nique à l'ombre des noisetiers de Jean Claude et Monique Barbraud fût très convivial.

Du 29 au 7 octobre des groupes de toute la France ont marqués leur intérêt à découvrir les vendanges chez des vigneron. Un programme d'activités a été proposé pour découvrir le vignoble, l'appellation cognac, la distillation, la flore et le patrimoine bâti communal.

Vous connaissez des endroits avec un bâti où des espèces remarquables, et vous voulez les partager, vous souhaitez faire identifier une espèce inconnue à vos yeux, vos observations sont précieuses, vous avez un savoir-faire particulier à mettre en valeur, contactez-nous.

Pour découvrir les activités de 2013 abonnez-vous à notre newsletter

http://www.arts-terre.fr/newsletter_1/

VILLARS EN FETE - 15 AOUT 2012

10 ANS !



Déterrage



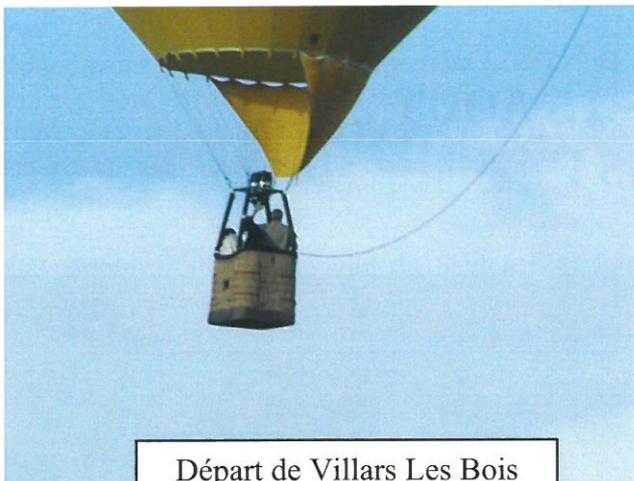
Lâcher de ballons



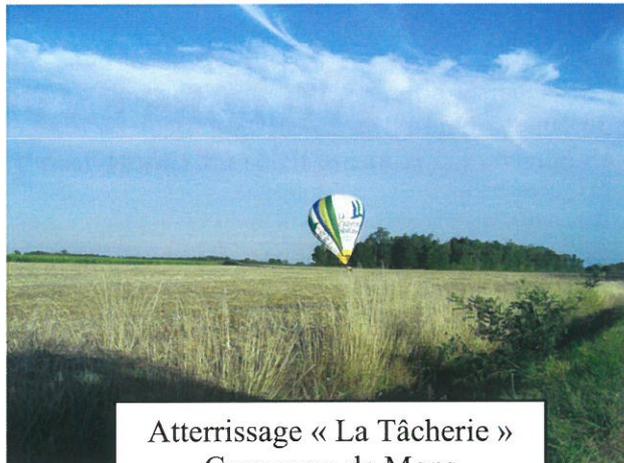
Préparation de la montgolfière



Les gagnantes du tirage au sort !
Annie-France GARREAUD
Marie-Thérèse JOHNSON



Départ de Villars Les Bois



Atterrissage « La Tâcherie »
Commune de Mons



Soirée dansante



Feu d'artifice



VILLARS-LES-BOIS

La fête au village fête ses dix ans

Chaque 15 août, c'est désormais une tradition, la fête bat son plein, grâce à l'action conjuguée des quatre associations que compte la commune (le foyer rural, la Société de chasse, le Club des aînés et le Club de randonnée pédestre). La fête au village, qui sonne sa 10^e édition, permet aux 250 Villarais, jeunes et moins jeunes, de se réunir autour d'un programme bien rodé. « Nous avons organisé cette manifestation pour continuer à animer le village, en remplacement de la frairie qui n'existe plus », explique le président du foyer rural, Dominique Fays.

Tout débute autour de l'antique four à pain, où sont enfournées les miches de pain du pique-nique et les tartes salées de l'apéritif, offert par la municipalité. Pendant que le four fonctionne, une marche pédestre est organisée, des balades en calèche sont offertes. L'après-midi, un concours de pétanque est organisé, tandis qu'un lâcher de ballons prend son envol. La personne qui retrouvera le ballon arrivé le plus loin gagne une bouteille de pineau. Les tout-petits ont pu s'exercer à des parties de pêche à la ligne en attendant 19 heures pour l'envol de la



Une partie des bénévoles devant le four à pain.

PHOTO BRIGITTE TROCHUT-SILÈS

montgolfière de la Charente-Maritime, venue de Jonzac.

Pour terminer la journée, un dîner dansant, animé par Thierry Josselet, a réuni 176 personnes. « Pour fêter les dix ans de Villars en fête, nous avons proposé cette année un feu d'artifice. Il est financé par la commune et la cagnotte mise de côté au fur et à mesure de nos précédentes fêtes au village », souligne le président du foyer rural qui a à cœur, avec ses collègues, que son village s'anime et que toutes les générations continuent de se fréquenter et de se rencontrer.



REPAS DES AINES

samedi 16 février 2013

à 12h salle des fêtes
de Villars Les Bois
avec la chorale MELODIE ANGERIENNE

L'A.D.M.S (Association pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente-Maritime), le siège social se situe à Saint Hillaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les communautés de communes de Saint Hillaire de Villefranche, du Pays Buriaud, du Pays Savinois (Taillebourg et Annepont seulement) et puis quelques communes Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGE, s'occupe de 230 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière ; flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Brigitte GRIFFAULT (Maire de Sainte Mème).

La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A.D.M.S, de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale...).

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique, contactez Manuel AUDIGE, le directeur, au 05.46.91.70.60 ou 06.77.93.04.09.



**CONCERT A LA SALLE DES FETES DE VILLARS LES BOIS
LE VENDREDI 8 FEVRIER 2013 à 21 HEURES**



Centre de Secours

MIGRON-BURIE

Les sapeurs pompiers volontaires du Centre de Secours de MIGRON-BURIE ont effectué sur les 10 premiers mois de l'année environ 210 interventions.

Sur ces 210 sorties, 150 sont des secours à personnes suite à des accidents de la circulation, des chutes ou des malaises à domicile ou sur la voie publique, 25 sont des interventions pour des feux et 35 sont des sorties diverses. Nous sommes intervenus 8 fois sur le territoire de la combe de VILLARS LES BOIS. Pour effectuer les missions, l'effectif du centre de secours de MIGRON-BURIE est de 20 sapeurs pompiers tous volontaires.

Pour être sapeur pompier, il faut avoir au minimum 16 ans, être à jour de ses vaccinations notamment l'hépatite B, et suivre une formation initiale d'environ 30 jours, si vous êtes intéressé n'hésitez pas à m'appeler au 06.71.90.73.85 (VICENTY Bernard).

Etant volontaire, la difficulté est d'être disponible dans la journée de 7 heures du matin à 20 heures le soir.

En dehors de ces heures, tous les soirs, le dimanche et les jours fériés, au minimum 4 sapeurs sont de garde ou d'astreinte.

Exemple d'intervention : pour les secours à personne, dès la prise en charge d'une victime, un bilan est effectué par les sapeurs pompiers, ce bilan est transmis par radio au SAMU (*hôpital de LA ROCHELLE*) et avec l'accord du médecin régulateur, nous transportons la personne sur un centre hospitalier, SAINTES, SAINT JEAN D'ANGELY, COGNAC, en fonction des places disponibles.

Bien entendu, seul les sapeurs pompiers ayant une formation secours à personne et recyclés une fois par an peuvent intervenir avec l'ambulance dite VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes).

Quelques conseils :

- Si vous êtes témoin ou victime d'un accident, d'un malaise sur la voie publique, d'un feu prévenez les pompiers en faisant le N° 18 ou le N° 112 indifféremment d'un fixe ou d'un portable.
- N'utiliser ces numéros qu'en cas d'urgence, et non pour des demandes de renseignement.
- Pour tout malaise ou accident à domicile n'hésitez pas à téléphoner au SAMU en composant le 15.

A l'approche de cette fin d'année, soyez vigilant en voiture, pensez à ramoner ou faire ramoner votre conduit de cheminée il n'est jamais trop tard.

SOUVENIRS

Vous reconnaissez-vous ou reconnaissez-vous quelqu'un de votre entourage ? Merci de le transmettre à la mairie.



ANNEE 1980

La parole est à vous...

*N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!
Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile.
La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous.*

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES DE VILLARS LES BOIS

Je soussigné(e),

Nom (ou association) _____

Prénom (ou représentant association) : _____

Adresse : _____ - | | | | | | _____

N° de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ **demande à louer la Salle des Fêtes de Villars les Bois, du :**

Date de début : ____ / ____ / ____ / ____ **au Date de fin :** ____ / ____ / ____ / ____

Nature de la manifestation : _____

Nombre de personnes prévu (*maximum autorisé par la commission de sécurité : 200 personnes*) : _____

Si vous faites appel à **un traiteur**, merci d'indiquer ses coordonnées : _____

Forfait « chauffage » : oui (40 €) non

(Forfait « nettoyage » : oui (50 €) non (*Attention ! Si le nettoyage n'est pas correctement fait, le forfait sera facturé.*)

Je m'engage,

- à payer la location au tarif fixé (location + éventuellement forfaits « chauffage » et/ou « nettoyage »),
- à verser la caution demandée (153 €),
- à respecter et à faire respecter la réglementation (voir règlement),
- à remettre les locaux en ordre après usage (d'après la liste communiqué par la mairie),
- à faire réparer les dégradations et à remplacer le matériel manquant dans les 5 jours suivants la manifestation, en accord avec le Maire,
- à ne pas utiliser la salle des associations,
- à ne pas utiliser la salle de réserve.

- IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE UN FEU D'ARTIFICE SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE DU MAIRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, UNE PLAINTE SERA SYSTEMATIQUEMENT DEPOSEE AUPRES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation relative à l'utilisation de la Salle des Fêtes municipale.

Fait à _____, le _____

Le locataire

Mme, Mlle M. _____

(Signature)

----- Partie réservée à la Mairie de Villars les Bois -----

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE VILLARS LES BOIS

Je soussigné, Jean-Michel MARTIN, Maire de la commune de Villars les Bois, autorise :

_____ demeurant _____

suite à sa demande effectuée le _____ à utiliser la Salle des Fêtes de Villars les Bois du

_____ au _____ à l'occasion _____

Je reconnais avoir reçu un chèque à l'ordre du Trésor Public de Burie :

- _____ représentant la location (_____ €), le forfait chauffage (_____ €), le forfait nettoyage (_____ €)

Fait à Villars les Bois, le _____

Le Maire,

Jean-Michel MARTIN

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

et les employés communaux

présentent

à tous les habitants

leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.